

Arrête Municipal N° 2025T37 du 07/10/2025

Portant réglementation de la circulation sur la VC 126 Allée Solange Clésinger, du 20/10/2025 au 20/01/2026, à l'occasion de travaux de sécurisation BTA et enfouissement, commune de NOHANT VIC.

Le Maire de NOHANT VIC

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 01/10/2025 par SPIE Citynetworks Bourges,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 :

Du 20/10/2025 au 20/01/2026, à l'occasion de travaux de sécurisation BTA et enfouissement, réalisé et organisé par SPIE Citynetworks Bourges et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée sur la VC 126 Allée Solange Clésinger, commune de NOHANT VIC.

Article 2 :

Au droit de la section réglementée, la circulation sera gérée par alternat par feux tricolores KR11. Tous les usagers qui circulent sur une voie débouchant sur l' (les) axe(s) concerné(s) par les travaux ci-dessus pourront momentanément être stoppés le temps d'une intervention ponctuelle sur cet (ces) axe(s).

Article 3 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par SPIE Citynetworks Bourges et/ou ses sous-traitants.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées,
- la mairie concernée.

Article 6 :

Le Maire de NOHANT VIC

SPIE Citynetworks

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Compagnie gendarmerie La Châtre

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

A Nohant-Vic, le 07/10/2025,

Le Maire de NOHANT VIC,

Patrick NONIN



Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.